

LA BÉNÉDICTION PATERNELLE...

Solliciter la bénédiction de nos parents, au matin du Jour de l'An, nous paraissait l'acte qui démontrait, de la façon la plus sincère et la plus vivante, notre volonté de remplir envers nos parents, tout le reste de l'année, le quatrième commandement de Dieu : ***Père et mère honoreras, afin de vivre longuement.***

Invitons instamment les chefs de famille à bénir leurs enfants au matin du Jour de l'An. Les uns et les autres trouveront dans cette bénédiction un grand profit religieux, familial et social...

Le sacerdoce des parents

Il est facile de rappeler aux parents, qu'ils représentent Dieu auprès de leurs enfants et participants de l'autorité divine, ils exercent en quelque sorte, dans leur foyer, ***un sacerdoce royal.*** (Petr. II, 9), comme le rappelait saint Pierre aux pères chrétiens de son temps.

Rois et prêtres du foyer, les parents ont le **droit et le devoir** de bénir leurs enfants. Les livres saints en fournissent de nombreux et touchants exemples que doivent imiter nos chefs de famille : c'est la bénédiction de Noé sur ses fils Sem et Japheth (Gen. IX, 26-27), d'Isaac sur Jacob (Gen. XXVII, 28-29), de David sur Salomon (I Reg. II, 2-9), de Raguel sur son gendre Tobie (Tobie, VII, 7), de Mathathias sur ses fils (I Mach. II, 49-69).

Il faut se rappeler par-dessus tout l'exemple de Jésus, qui, en bénissant les petits enfants de la Pérée sous les regards de leurs pères et entre les bras de leurs mères, a montré aux uns et aux autres ce qu'ils devaient faire après lui. C'est ainsi que la bénédiction de Jésus aux enfants de la Judée et de la Galilée est passée, par le ministère des parents, aux enfants de tous les pays et de tous les siècles chrétiens...

Un acte de religion

Ne l'oublions pas, la bénédiction paternelle est excellemment un acte de religion.

Elle renferme mieux qu'un souhait humain; elle est une véritable et solennelle prière, que ne peut ne pas entendre ni exaucer Notre Père qui est aux Cieux. Sur les deux ou trois générations, qui, au matin du Jour de l'An, se jettent aux genoux de l'aïeul, et le prient de les bénir au nom

du Bon Dieu, le ciel s'ouvre et les grâces célestes tombent comme une pluie bienfaisante.

Le Saint-Esprit l'affirme : ***La bénédiction du père est l'affermissement de la maison de ses fils*** (Eccl. III,11). Les patriarches de l'Ancien Testament, on l'a vu, en bénissant leur postérité, lui transmettaient un incomparable héritage : le privilège de donner naissance au Messie. Dans le christianisme, les enfants bénis par leurs parents reçoivent une grâce plus grande encore et toute personnelle, celle d'être les dignes fils de Dieu, les frères de Jésus-Christ, ses cohéritiers à un royaume plus beau et plus durable que celui de David.

La bénédiction paternelle assure encore un autre bienfait que, dans notre siècle particulièrement, il faut apprécier et rechercher : **la leçon sacrée du respect**. Respect des enfants pour leurs parents; respect des parents pour leurs enfants et pour eux-mêmes, pour leur redoutable mission d'éducateurs d'hommes et de saints.

Le fils qui courbe son front sous la bénédiction paternelle pourra-t-il s'empêcher désormais de révéler en son père une dignité surhumaine et de s'incliner devant lui comme devant le représentant de Dieu ? Il aura vu en son père le marquant du signe de la croix une sorte de sacerdoce qui le consacre à ses yeux, et il lui sera plus facile que jamais de comprendre quelle autorité et quels pouvoirs son père possède sur lui; quelle obéissance et quelle confiance il lui doit ! Si sa tendresse elle-même n'en peut pas être augmentée, du moins elle en sera marquée d'un tel respect religieux qu'elle méritera le beau nom de piété filiale.

De même, le père qui bénit son fils prend une conscience plus nette, plus forte, plus chrétienne de sa dignité et de ses responsabilités naturelles et surnaturelles. Appelé à bénir au nom de Dieu, il faut bien réaliser qu'il est le collaborateur de Dieu dans l'ordre de la sanctification tout autant que dans l'ordre de la génération; qu'il doit à ses enfants bien plus que les soins corporels, l'enseignement des vérités divines, l'apprentissage des vertus morales; qu'enfin il ne pourra lui-même remplir son auguste et redoutable mission que par les leçons et les exemples quotidiens de sa propre vie réglée sur l'idéal évangélique.

Toute la famille se trouve donc ennoblie, consacrée et sanctifiée par la bénédiction paternelle. Les parents qui la donnent et les enfants qui la reçoivent sont unis à jamais d'une affection surnaturelle qui, loin de briser les liens de la nature, les rend infrangibles, en donnant à tous, parents et enfants, des gages de paix, de générosité réciproque et de

mutuel dévouement. Au contraire, là où l'on ne sait plus, où l'on ne veut plus bénir, le foyer cesse d'être un sanctuaire, les parents sont découronnés de leur autorité et les enfants privés d'une sauvegarde et d'une protection que rien ne remplacera jamais.

La bénédiction paternelle du Jour de l'An est une tradition qu'il faut maintenir ou rétablir.

Mgr Anastase Forget, Év.

Extrait de : NOURRITURES Spirituelles (Tome 1) 1956